

Prévenir les vols

dans une église...



1- Eviter les tentations de jour

- Tendre à une présence humaine dans l'édifice.
- Fleurir et entretenir l'église pour bien montrer qu'elle est habitée.
- Ouvrir largement la porte d'entrée dans la mesure du possible.
- Ne pas laisser traîner escabeaux et échelles.
- Ranger dans un lieu sûr le petit mobilier et notamment l'orfèvrerie.
- Veiller aux emplacements des objets (éviter les recoins, les endroits à l'abri des regards, près des sorties...)
- Eviter de laisser de petits objets au-dessus de marchepieds tels qu'autels, bénitier...
- Bien fermer les accès à la sacristie, aux tribunes, aux confessionnaux et à toute cachette potentielle
- Matérialiser l'interdit d'accès à certaines parties de l'église comme le chœur, à l'aide de cordons et de panonceaux par exemple
- Gérer les clés de l'église. Savoir combien il y a de jeux et qui en dispose. En limiter le nombre. Ne pas favoriser la découverte des clés en les cachant sous une nappe par exemple. Remplacer les serrures et les clés tous les dix ans.
- Favoriser la sensibilisation des paroissiens, de la population et du propriétaire à la valeur du patrimoine. Leur demander d'être vigilant, de noter tout fait suspect, voire de relever une immatriculation et enfin saisir éventuellement la Gendarmerie ou la Police.

2- Prévenir les vols de nuit

On utilisera une seule porte, actionnée par une serrure depuis l'extérieur, pour ouvrir et fermer l'édifice. Celle-ci doit présenter de bonnes garanties contre l'effraction, avec un bloc porte de bonne qualité structurelle et un système de fermeture comportant plusieurs points de condamnation.

Tous les autres accès seront équipés de l'intérieur de barres de bâclage ou de bras de fer maintenus bloqués par de solides cadenas (de préférence en acier cémenté).

Les ancrages dans le sol ou le bâti des verrous coulissants doivent être éventuellement révisés.

On manifestera une attention particulière à la porte extérieure de la sacristie (souvent à l'abri des regards et plus fragile).

3- Protection physique des objets

La solution pressentie pour mieux sécuriser doit tenir compte de plusieurs paramètres :

- respect de l'aménagement liturgique,
- conservation de l'objet,
- valorisation de l'objet.

Les statues sont à fixer à leur support ou au bâti. Les scellements seront de préférence réalisés sous le contrôle d'un restaurateur. De nombreux procédés peuvent être mis en œuvre. Si les objets sont inscrits ou classés, des subventions sont possibles pour leur protection.

Les tableaux bénéficieront d'un accrochage sécurisé. Proscrire les simples pitons et les ficelles. Privilégier des pattes de fixation adaptées. Des fils d'acier tressés pourront solidariser les candélabres ou toute autre sorte d'objets.

Les mises sous vitrine sont également des options possibles car elles présentent de nombreux avantages même si le coût s'avère souvent plus élevé.

La création de "trésor" avec l'aménagement d'une chapelle latérale où seront présentés les objets. Cette chapelle sera fermée par une grille haute bien verrouillée et éventuellement complétée d'une alarme.

4- Etablir un inventaire et le tenir à jour

Tenir un inventaire détaillé avec photographies est primordial pour identifier un objet volé retrouvé.

Le Service diocésain d'Art sacré apporte son concours pour la réalisation de cet inventaire et l'établissement d'un dossier documentaire normalisé des œuvres et objets conservés.

Cet inventaire sera éventuellement complété d'un marquage des objets.